



# MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21  
Fax 021 845 17 35  
E-mail: [municipalite@chenit.ch](mailto:municipalite@chenit.ch)

La Municipalité du Chenit  
à son Conseil Communal

## PREAVIS N° 2/2022

---

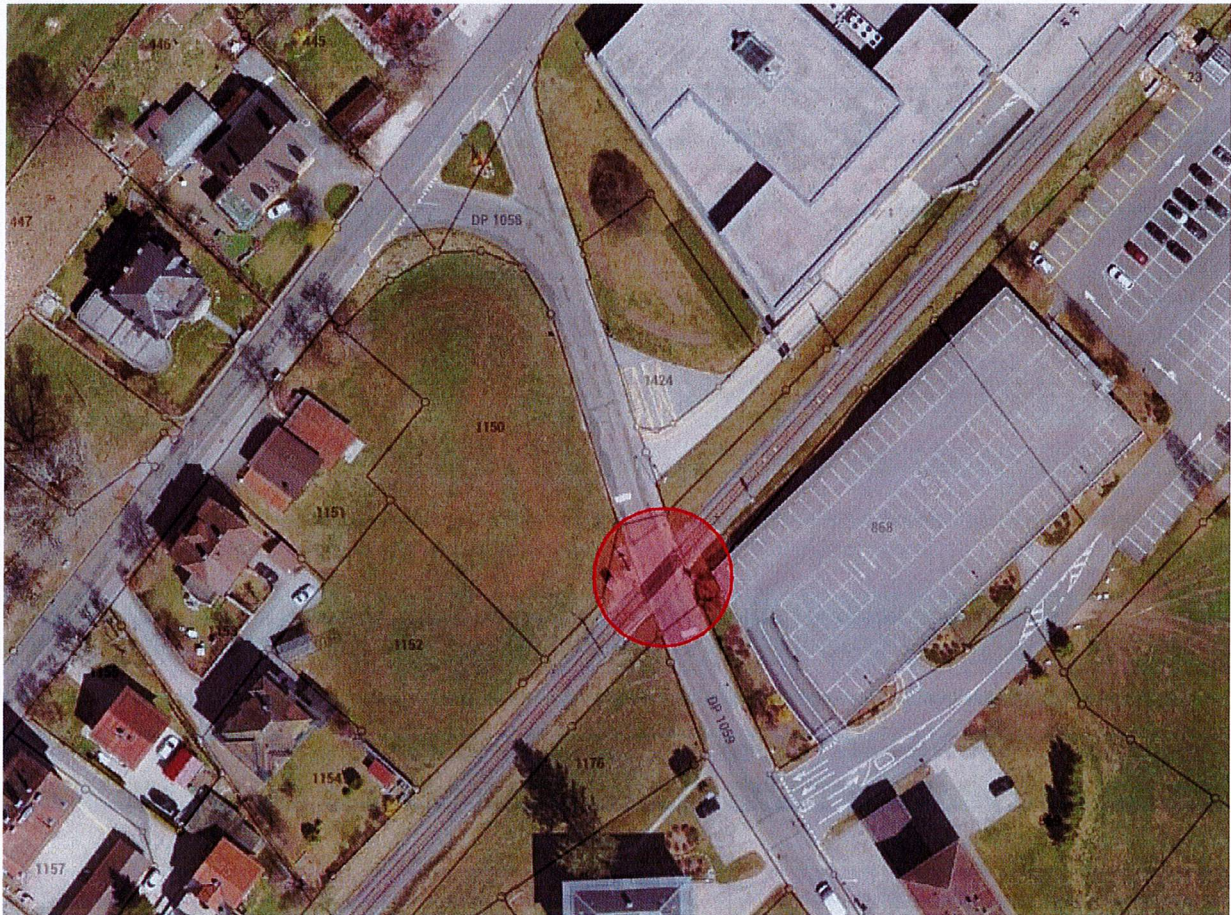
**Objet: Assainissement du passage à niveau des Crêtets**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### Introduction

Dans le cadre de l'assainissement de son réseau, la compagnie Travys SA a mis au programme de cette année 2022, la réfection du passage à niveau des Crêtets.



Ce passage souffre de problèmes dus, en grande partie, au mauvais écoulement des eaux pluviales ruisselant sur la route. Les eaux ne sont pas récoltées et se dirigent en direction du passage à niveau qui constitue un point bas.



Malgré les importants travaux réalisés en 2018 (rénovation complète des voies entre la Golisse et le Pré Rond), la stabilité de la voie s'est dégradée rapidement en cet endroit.

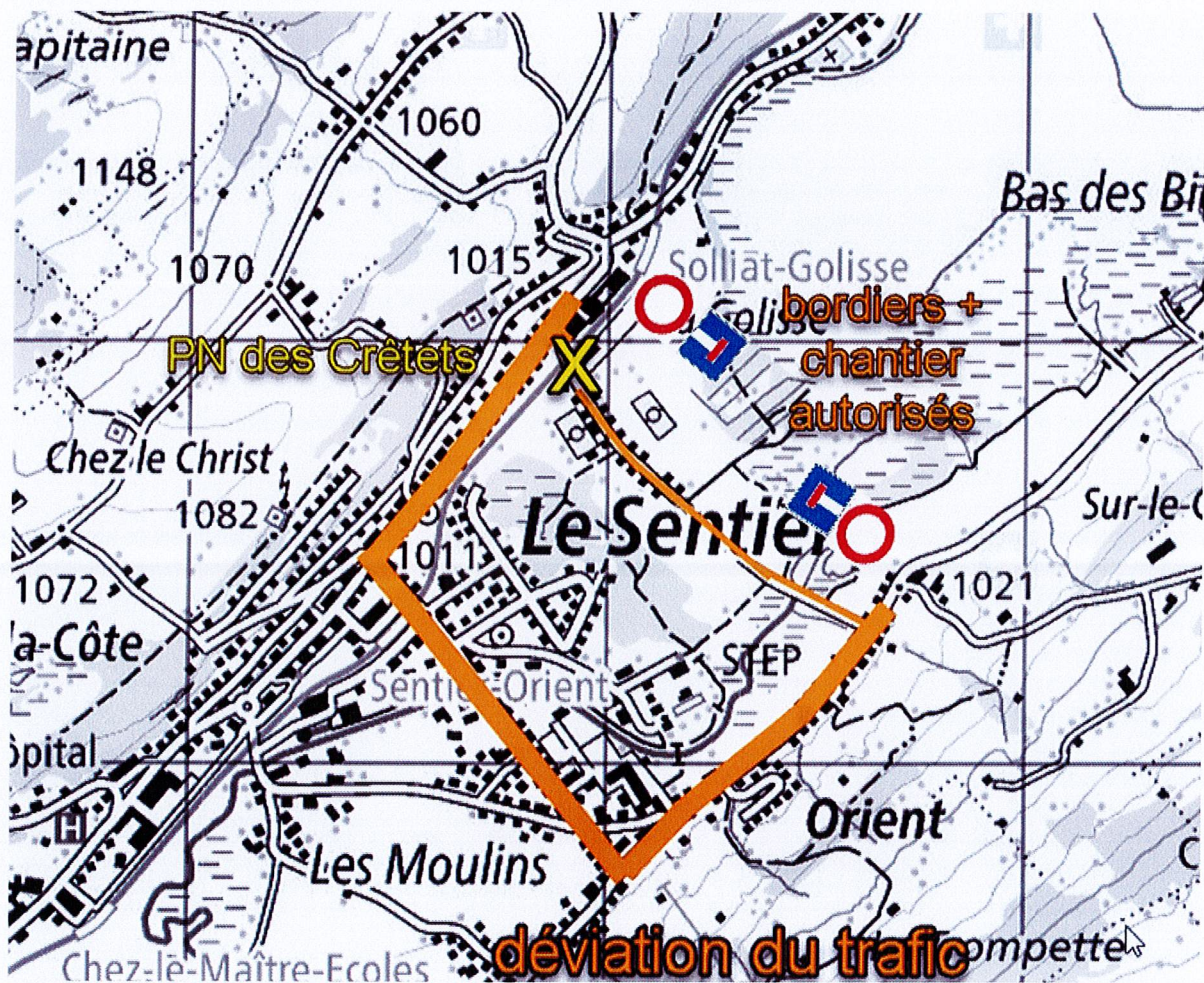
La société Travys SA a averti la commune au mois d'août 2021 de son intention d'intervenir sur cet élément et la Municipalité du Chenit avait d'ores et déjà mis ces travaux au plan des investissements 2022.

### **Descriptif technique et coûts**

Le passage à niveau actuel va être démonté, la structure portante sera démolie et évacuée. Une nouvelle structure sera reposée (sous-couche). Le passage à niveau sera remonté (pose et montage) ainsi que les éléments de signalisation (barrières, feux).

Deux caniveaux type Birco seront posés en travers de la route pour une récupération optimale des eaux pluviales.

Afin de réaliser ces travaux, la route devra être fermée, une déviation sera mise en place.



Source : Travys.janv. 2022.

La date annoncée des travaux est le samedi 14 mai 2022 à 1h20 jusqu'au lundi 16 mai 2022 à 4h20. La route sera donc fermée du **vendredi 13 mai au mercredi 18 mai 2022** inclus.

L'entreprise Travys SA se chargera de mettre en place une déviation et d'avertir les riverains et l'AVJ. Un service TRAVYS de bus de remplacement sera également mis en place.

S'agissant du coût total de cette réfection, le projet prévoit les postes suivants :

- Démontage du PN - terrassement	CHF	19'980.--
- Sous-couche du PN	CHF	59'560.--
- Pose et montage du PN	CHF	68'509.--
- Signalisation (IS)	CHF	1'940.--
- Gestion de projet et administratif	CHF	11'484.--
- Mesures d'exploitation ferroviaire	CHF	20'000.--
- Divers et imprévus (~20%)	CHF	<u>32'294.--</u>
Total H.T.	CHF	213'767.60
TVA 7.7%	CHF	<u>16'460.10</u>
Total TTC	CHF	<u>230'227.70</u>

## Répartition des coûts entre la commune et Travys SA

Le financement de tels travaux est défini dans la loi fédérale des chemins de fer LCdF aux articles 26 al. 2, 27 al. 1 et 29. Il est admis, notamment par le canton de Vaud, qu'en cas d'assainissement, la compagnie de chemin de fer et le propriétaire de la route se répartissent les coûts par moitié chacun. La répartition suivante a donc été arrêtée comme ceci :

**Participation communale** (50% de CHF 230'227.70) arrondi à **CHF 115'000.00**  
=====

### Financement

L'assainissement du passage à niveau des Crêtets figurait dans le plan des investissements et les travaux étaient prévus pour cette année.

La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan dans les investissements du patrimoine administratif dans le compte 9141.15.2 et l'amortissement se fera en 10 ans par le compte d'exploitation « Amortissement du passage à niveau des Crêtets » compte No 430.3311.14. Cet investissement fait partie des dépenses thématiques prises en considération pour la péréquation entre les Communes.

Le financement se fera par les liquidités courantes, et au besoin, par un recours à l'emprunt et ceci dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.-

### Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 2/2022,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté régulièrement à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à participer au financement de l'assainissement du passage à niveau des Crêtets ;
2. alloue dans ce but un crédit de CHF 115'000.- ;
3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte no 9141.15.2, et de l'amortir en 10 ans par le budget de fonctionnement, compte no 430.3311.14 ;
4. autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 115'000.- dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.- de la législature 2021-2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire adj.

Olivier BAUDAT

Stéphanie BUTTET

Délégués municipaux : - M. Michel Vullioud

- M. Stives Morand

Autres délégués : - M. Alvaro SALAS, chef de projets - département Infrastructure, Travys